

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RENCONTRE DES MEMBRES

LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024
18 h 30, École de la Passerelle
Salon du personnel

PROCÈS-VERBAL

Présences : Mesdames Nathalie Amyot
 Sophie Baron
 Sonia Bonneville
 Sunny Breuil
 Caroline Buteau
 Isabelle Cyr Boudreau
 Marie-Ève Deschênes
 Olfa Dhifaoui
 Johanne Hébert
 Marie-Hélène Leclerc
 Koralie Tanguay
 Marie-Louise Thiaw

Absence : Madame Virginia Lee Keith

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Madame Hébert souhaite la bienvenue à tous. Après vérification du quorum, madame Breuil procède à l'ouverture de la réunion à 18 h 31.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Sunny Breuil procède à la lecture de l'ordre du jour. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Sophie Baron.

CE-2024-11-01 Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 25 septembre 2024

Madame Caroline Buteau propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2024.

CE- 2024-11-02 Adopté à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 25 septembre 2024

Aucun suivi.

5. Questions du public

Madame Koralie Tanguay demande la raison pour laquelle les heures de classe ne sont pas indiquées sur le site Internet de notre école. Madame Hébert mentionne que c'est une bonne idée et que l'information sera ajoutée dans les jours à venir.

Madame Sunny Breuil a reçu un courriel d'une mère lui signalant qu'elle a porté plainte à la Ville de Lévis pour la vitesse excessive sur l'avenue des Belles-Amours. Elle a fait la demande de faire déplacer le voyant lumineux en bas de la rue. Les policiers seront appelés à faire plus de

surveillances près de l'École de la Passerelle. Si ces derniers font le même constat que la mère de notre école, ils feront déplacer le voyant lumineux plus près de l'école.

Un courriel a été reçu pour l'École Notre-Dame à l'effet de la densité du trafic sur la rue Joseph-Hudon. Mme Breuil nous précise qu'il faut que ce soit un parent d'un élève marcheur qui fasse une plainte à la Ville de Lévis.

Aussi, un parent a souligné à madame Breuil que les éducateurs n'étaient pas toujours dans la cour à 7 h 30 comme prévu. Madame Amyot avait eu vent de cette situation par un autre parent et elle a rappelé aux éducatrices l'importance d'être ponctuelles dans la cour d'école et de sortir dès 7 h 20.

Objets d'information

6. Titulaires, spécialiste et orthopédagogue

Madame Isabelle Cyr Boudreau, orthopédagogue, nous mentionne être en arrêt de suivis avec les élèves afin de pouvoir faire la tenue de ses dossiers et de faire les suivis aux parents. Elle fait d'ailleurs les suivis pédagogiques pour les deux écoles, due à l'absence de madame Jolin à l'École Notre-Dame. Le deuxième bloc en orthopédagogie commencera le 25 novembre 2024.

Madame Caroline Buteau, titulaire au préscolaire, souligne les belles activités vécues par les élèves dernièrement. Entre autres, Étincelle a fait vivre une activité de danse « disco » aux élèves pour la réussite de leur défi. À l'Halloween, tous les élèves ont paradé dans les rues avoisinantes de l'école pour montrer leur beau déguisement. Les classes de 1^{re} et de 2^e année ont vécu des activités de sciences avec des animateurs de Sciences en folie. Les élèves de 2^e année se sont rendus au Théâtre de l'Anglicane pour voir la pièce « Kalimba ». Tous les élèves ont également visité la Ferme Genest où ils ont pu déguster de la banique et cueillir une citrouille. Pour terminer, à la fin novembre, ils vivront une activité de yoga. Ils sont dans les dernières évaluations avec leurs élèves afin de produire les bulletins.

Madame Marie-Hélène Leclerc, titulaire au préscolaire, informe les membres que c'est la période des bulletins et qu'ils sont dans la planification des rencontres de parents. Les élèves ont participé à un rallye dans l'école pour l'Halloween. Le prochain Défi Étincelle portera sur les comportements sur la cour. C'est un gros défi pour nos élèves.

Madame Sophie Baron, titulaire en éducation physique, a fait vivre des activités d'Halloween pendant les cours en éducation physique. De son côté, elle travaille aussi à finaliser ses bulletins.

Objets d'approbation

7. Normes et modalités 2024-2025

Comme chaque année, les enseignantes établissent les normes et modalités selon le guide de référence des évaluations. Madame Hébert nous présente les documents qui ont été révisés, tant par les enseignantes que par les spécialistes, pour l'année scolaire en cours. L'avantage c'est que le parent peut voir ce qui est évalué sur le bulletin pour chacune des étapes et les pourcentages attribués pour chacune des compétences. Ces documents seront déposés sur notre site Internet aux fins de consultation.

Madame Koralie Tanguay approuve les normes et modalités 2024-2025.

CE-24-11-03

Approuvé à l'unanimité.

8. Journée pédagogique du 16 mai 2025 au service de garde

Dans le cadre de la semaine des services de garde, madame Hébert explique que l'équipe du service de garde aimerait faire vivre, aux élèves, une représentation d'un magicien en compagnie de son chien. En plus d'animer un spectacle, il offre des ateliers pédagogiques et remettra un « carton souvenir » d'apprenti magicien personnalisé à nos élèves. L'activité sera offerte de 9 h à 15 h. Toutefois, les élèves des deux écoles devront être réunis à l'École de la

Passerelle pour économiser sur le coût. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire venir cet animateur aux deux endroits. Le coût à payer par les parents serait de 29,40 \$.

Madame Sunny Breuil approuve ce montant et le changement de lieu.

CE-24-11-04

Approuvé à l'unanimité.

Objets de consultation

9. Consultation des élèves

Avec la loi 40, on se doit de consulter chaque année les élèves ou un groupe d'élèves de l'école. Cette année, le QSVE-BE (climat, bien-être et violence à l'école) revient dans nos écoles. Les élèves du 1^{er} cycle seront tous questionnés par l'enseignante et l'éducatrice. Nous aurons également la possibilité de remplir un autre sondage sur le climat interculturel – les écoles ayant plus d'immigrants pourraient remplir ce questionnaire. Les sondages devront être passés du 30 avril au 31 mai 2025. Ces derniers permettront de faire un état de situation de notre milieu en matière de climat scolaire, de bien-être et de prévention de la violence, et ce, afin de faire ressortir les mesures en place pour parvenir à un climat sain et sécuritaire ainsi que pour accroître et améliorer les interventions. Donc, aucune autre consultation ne sera réalisée. Tout le personnel de l'école passera également les questionnaires. Madame Dhifaoui demande de voir le sondage. Mme Hébert mentionne qu'il n'est pas possible d'avoir accès au questionnaire.

10. Déroulement de la rencontre du 11 décembre 2024 (souper)

Madame Breuil propose de faire la rencontre à 18 h lors de notre prochain CÉ. Comme par les années passées, un repas sera commandé en guise de remerciement et pour souligner la période des Fêtes. La direction donnera 30 \$ par personne. On suggère de commander au restaurant St-Hubert.

Madame Sophie Baron approuve ces changements.

CE-24-11-05

Approuvé à l'unanimité.

11. Disponibilité des membres pour la distribution des bûches – 16 décembre 2024

Madame Hébert demande l'aide des membres afin d'aider à la distribution des bûches tant à l'École de la Passerelle qu'à l'École Notre-Dame. Madame Hébert interpellera madame Thériault, responsable de l'OPP de l'école afin qu'elle demande aux parents via le « Messenger » la disponibilité de chacun. Les fonds amassés serviront à l'achat de jeux éducatifs, à la désuétude des jeux sur les cours de récréation et au pique-nique annuel.

Ce point est approuvé par Koralie Tanguay.

CE-24-11-06

Approuvé à l'unanimité.

Objets de rapports

12. Rapport de la Présidente

Madame Breuil n'a rien à signaler.

13. Rapport de la responsable au comité de parents

Madame Koralie Tanguay a assisté à la rencontre en présentiel. Elle a été élue vice-présidente à l'unanimité du Comité de parents du CSSDN. Nous la félicitons.

À titre informatif, le CSSDN a créé un document d'information pour aider les parents dans le choix de l'école secondaire. On peut trouver l'information sur le site du CSSDN à l'onglet « Cap sur le secondaire ».

Aussi, elle doit faire le suivi afin de s'assurer que les nouveaux membres ont suivi les formations obligatoires du CÉ.

Comme le site Internet de l'École des parents n'est pas à jour, elle nous mentionne les formations et conférences de parents à venir :

- 19 novembre : l'effet du travail des jeunes sur leur réussite scolaire offert par M. Égide Royer ;
- 28 janvier : formation sur la pleine conscience ;
- 18 février : formation virtuelle avec la psychoéducatrice Sarah Hamel.

Au sujet de l'École Clair-Soleil, l'équipe a pris en charge la situation rapidement dans le but de relocaliser les élèves et le personnel. Les parents et les élèves sont rassurés et satisfaits de ce suivi. En février, nous saurons ce qui advient de la localisation des élèves pour l'an prochain. En ce qui concerne l'amélioration des cours d'école, les membres du comité ont été informés que le CSSDN a soumis neuf projets au ministère de l'Éducation. De ce nombre, seulement quatre projets seront acceptés. Madame Hébert souligne que nos deux cours d'école sont fonctionnelles et que le projet a été réalisé pour l'École de la Passerelle. Elle précise que nous sommes toujours en attente de la réponse du ministère concernant celui de l'École Notre-Dame. Il faut s'y prendre d'avance pour présenter un projet au ministère, car le délai est très long avant qu'il soit accepté. Le camp de littérature sera maintenu, cette année.

14. Rapport de la responsable de l'OPP

Madame Hébert propose que les membres prennent une décision concernant le choix du photographe pour la prochaine année. L'équipe-école suggère de conserver la même compagnie, soit Photo Repensée. Les parents du Conseil adhèrent à la décision de l'équipe.

Mme Hébert s'engage à communiquer directement avec Mme Thériault afin de lui transmettre les suggestions suivantes pour améliorer le service :

- S'il fait beau, prendre les photos individuelles dehors ;
- Prendre la photo de groupe juste avant ou après les photos individuelles au lieu d'avoir deux moments dans la journée ;
- Prendre la photo du personnel le matin avant le début des classes au lieu du midi (certaines enseignantes préfèrent le midi).

Mme Hébert transmettra l'horaire pour la distribution des bûches de Noël à Mme Thériault afin que les parents de l'OPP puissent venir prêter main-forte le 16 décembre 2024.

Madame Marie-Ève Deschênes approuve le photographe Photo Repensée.
Adopté à l'unanimité.

CE-24-11-07

15. Rapport de la responsable du service de garde

Madame Amyot nous informe qu'une employée est en arrêt de travail et que la direction et elle ont pris la décision de répartir les élèves de son groupe dans les autres groupes. Elle précise que cela n'engendre aucun dépassement d'élèves.

Un éducateur, Ayoub, échange des élèves de groupe avec d'autres éducatrices et s'implique dans les activités sportives avec les garçons.

16. Rapport de la direction

Madame Hébert nous informe que le CSSDN attribuera 30 % pour l'achat de volumes pour le cours CCQ. Comme les cahiers ne sont pas tous approuvés par le ministère, nous attendrons avant de faire les achats.

Les Tricoteuses du Quartier Sud ont donné à madame Hébert des cache-cous pour nos élèves démunis. Dernièrement, elle a reçu une demande d'un parent pour qu'on donne des vêtements chauds à ses enfants.

Un courriel a été envoyé aux parents pour la rencontre de bulletins par chaque titulaire et un autre à même la secrétaire de l'école pour les informer de l'horaire des spécialistes.

Le personnel a assisté à une deuxième formation très intéressante sur les Traumas offerte par madame Kariane Veilleux, psychoéducatrice.

Madame Marie-Josée Pineau, orthophoniste, fera un retour progressif au travail.

Madame Myriam Sénéchal, enseignante de musique, est toujours en arrêt de travail.

Madame Sammy Jolin, orthopédagogue, est en congé de maternité pour cinq semaines. Elle sera de retour le 25 novembre 2024.

Madame Nathalie Proulx, éducatrice au service de garde, est en arrêt de travail.

Il y a un grand manque de suppléants dans nos écoles.

Monsieur Dany Deschênes, conseiller-cade au CSSDN, est venu rencontrer madame Hébert dans le but de recueillir les données de nos deux bâtisses.

Voici les priorités de nos écoles :

École Notre-Dame

1^{re} priorité : Changer l'interphone - ce problème sera résolu cette année ;

2^e priorité : Isolation acoustique du gymnase, car c'est très écho ;

3^e priorité : Ajouter plus de cabinets de toilette à l'étage.

Une pellicule a été testée à l'École Notre-Dame pour éviter que la chaleur entre dans une classe en particulier.

École de la Passerelle

1^{re} priorité : L'école est munie d'une ventilation mécanique, ce qui occasionne que la chaleur rentre dans l'école. La climatisation est donc une priorité.

2^e priorité : Ajout de cabinets de toilette à l'étage ;

3^e priorité : Le stationnement ;

Madame Marie-Hélène Leclerc demande de refaire un message pour le stationnement. Elle nous rappelle que plusieurs parents ne respectent toujours pas les directives concernant le stationnement. Mme Hébert mentionne que dès demain, Mme Sonia transmettra un courriel concernant la sécurité de nos élèves.

Chaque semaine, nous accueillons de nouveaux élèves ne parlant pas français. La coupure des cours de francisation qui a été faite au CSSDN est au niveau des parents. Madame Dhifaoui souligne qu'il serait le temps de faire des classes d'immigrants seulement. Madame Hébert indique que cela a été analysé par le CSSDN et que ce n'est pas leur orientation.

17. Levée de l'assemblée

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour étant épuisés, madame Breuil procède à la levée de l'assemblée à 19 h 56.

CE-24-11-08

Adopté à l'unanimité.

Sunny Breuil
Présidente

Johanne Hébert
Directrice